

DECISION N°010/D/FEICOM/DG DU

27 AUG 2025

Pour l'édition du livre intitulé "Numéro Spécial des Cahiers de l'Observatoire sur le Programme de Construction des Hôtels de Villes /Mairies".

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

25/N°010/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Demande de Cotation N°005/DC/FEICOM/CIPM/2025 du 23 juin 2025 pour l'édition du livre intitulé "Numéro Spécial des Cahiers de l'Observatoire sur le Programme de Construction des Hôtels de Villes /Mairies".

D E C I D E:

Article 1^{er} : L'ETABLISSEMENT IPEC, B.P : 5087 YAOUNDÉ, TEL 699 744 747, est déclaré adjudicataire à la Demande de Cotation N°005/DC/FEICOM/CIPM/2025 du 23 juin 2025 pour l'édition du livre intitulé "Numéro Spécial des Cahiers de l'Observatoire sur le Programme de Construction des Hôtels de Villes /Mairies", pour un montant de seize millions sept cent quatre mille cinq cent quarante (16 704 540) francs CFA TTC et un délai d'exécution de dix (10) jours, à compter de la date de notification du Bon A Tirer.

Article 2 : Le Responsable dudit établissement est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

27 AUG 2025

AMPLIATIONS :

- ✓ ARMP;
- ✓ MINMAP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.

